



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CSTD exprime sa compréhension pour la suspension des exportations d'armes vers le Pakistan

### **Le contrôle des exportations d'armes est un mécanisme efficace**

**Le Cercle de travail sécurité et technique de défense (CSTD) exprime sa compréhension envers la décision du Conseil fédéral de suspendre l'autorisation d'exportation de systèmes d'armement vers le Pakistan. Le gouvernement tient ainsi compte des événements politiques préoccupants qui se déroulent actuellement dans ce pays. De même, le CSTD demande au Conseil fédéral de suivre de près l'évolution de la situation et de réexaminer la suspension de l'autorisation lorsque la situation s'améliorera. La décision prise par les Sept Sages prouve que notre législation sur l'exportation de matériel de guerre est un mécanisme complet et efficace.**

Zurich, le 14 novembre 2007. Dans sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a décidé de suspendre l'autorisation d'exportation vers le Pakistan de 21 systèmes de défense antiaérienne, munition incluse, et d'une option concernant la livraison de trois autres systèmes. L'autorisation avait été accordée en décembre 2006. Le Cercle de travail sécurité et technique de défense (CSTD) exprime sa compréhension pour la décision, qui tient compte de la situation en matière de sécurité et des événements politiques préoccupants au Pakistan, qui n'ont fait que s'aggraver ces dernières semaines.

Le CSTD voit dans la décision du Conseil fédéral la preuve que la législation suisse en matière d'exportation de matériel de guerre est efficace. Elle permet en effet à nos autorités de juger chaque demande d'exportation de façon individuelle, mais en satisfaisant à des critères clairs. En outre, comme le prouve le cas concret, les autorisations déjà accordées peuvent être suspendues ou révoquées lorsque des circonstances extraordinaires l'exigent. En revanche, il est inutile, voire dangereux, de renforcer la législation, comme le demande l'initiative du GSSA ou comme le souhaite le DFAE à l'occasion de la révision en cours de l'ordonnance sur le matériel de guerre.

Le CSTD attend par ailleurs du Conseil fédéral qu'il analyse et réexamine régulièrement la situation sur place. Dès que la situation au Pakistan se sera détendue, il faudra revoir la suspension de l'autorisation d'exportation. Pour résister à la concurrence mondiale, les entreprises suisses du secteur de l'armement sont tributaires de la cohérence et de la fiabilité de la politique d'exportation. Elles soutiennent par ailleurs les contrôles stricts imposés par la LFMG et par la LCB.

---

#### **Pour plus d'informations :**

Cercle de travail sécurité et technique  
de défense  
Postfach 65  
8024 Zürich  
Tél: 044 / 266 67 46

Conseiller aux Etats  
Bruno Frick  
Co-président  
Tél: 055 / 418 30 33

Conseiller national  
Jean-François Rime  
Co-président  
Tél: 026 / 919 82 82